

Délibération n° 2022 – VIII - 007

**Approbation de l'AVP des travaux prioritaires sur la Romanche à Bourg d'Oisans**

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-deux, à dix-sept heures, le Comité syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Qualité	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Conseillère départementale du canton de Voiron	Présente
Le Département	Christophe Suszylo	Conseiller départemental du Moyen Grésivaudan	Présent (visio)
Le Département	Cyrille Madinier	Conseiller départemental du Grand Lemps	Excusé
Grenoble Alpes Métropole	Anne-Sophie Olmos	Délégué titulaire	Présente (visio)
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Délégué titulaire	-
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazon	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Déléguée titulaire	Présente (visio)
Communauté de Communes de l'Oisans	Pierre Balme	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Délégué titulaire	Présent
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Déléguée titulaire	Excusé
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Délégué titulaire	-
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	Délégué titulaire	-
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes de la Matheysine	Maryse Barthélémi	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	Déléguée titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Claude Girard	Délégué titulaire	Présente
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	Délégué titulaire	-
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	Délégué titulaire	-
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	Délégué titulaire	Excusé – Pouvoir à A. Idelon
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	Délégué titulaire	--
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	Délégué titulaire	-

Autres personnes présentes :

ELEGIA : Dominique Milleret

Services du SYMBHI : Jacques Henry, Directeur / Agathe Girin, Responsable UT Sud Grésivaudan / Cédric Rose, Responsable UT Voironnais / Bertrand Joly, Responsable UT Vercors / Claire Godayer, UT Drac / Morgane Barbier, UT Drac / Morgane Buisson / Cécile Albano, Responsable administrative / Nadine Capellaro, assistante.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres ce qui suit.

En 2020, la démarche d'un PAPI Romanche a été engagée par le Symbhi. Le programme d'études préalables (PEP) a été validé en mars 2022 et est aujourd'hui en cours de mise en œuvre pour une durée de 3 ans. Il précède la mise en œuvre du PAPI complet.

Face à la forte vulnérabilité du Bourg d'Oisans au risque d'inondation, essentiellement par risque de rupture d'ouvrage, les élus du territoire ont exprimé à l'Etat leur souhait de voir accélérer les travaux du PAPI Romanche sur la plaine de l'Oisans. En 2021, il a été décidé par arrêté préfectoral d'engager des travaux de sécurisation prioritaires dès la phase PEP du PAPI Romanche.

C'est ce cadre que sont actuellement conduites les études maîtrise d'œuvre des travaux de sécurisation prioritaire de la Romanche à Bourg d'Oisans. Ces études sont réalisées par EGIS et HYDRETTUDES, sous maîtrise d'ouvrage SYMBHI, accompagné du mandataire ELEGIA.

Les travaux portent sur le confortement de 3 km de digue en rive gauche de la Romanche, entre le pont de la déviation et l'entonnement de la Bayette, et la gestion du banc de la Bayette. Il est rappelé que ces travaux prioritaires sont entrepris dans l'attente des travaux qui interviendront en phase PAPI complet, qui seront indispensables à la sécurisation globale des ouvrages hydrauliques de la plaine de l'Oisans.

Sur la base d'un diagnostic approfondi et des études de danger réalisées, sont préconisés les travaux suivants :

- confortement du génie civil dégradé (perré) de la digue afin d'assurer la protection continue du talus contre l'érosion externe et réduire les risques d'érosion interne ;
- confortement du pied de digue pour homogénéiser la protection en rive gauche et réduire le risque d'érosion externe côté rivière ;
- arasement du banc de la Bayette pour maintenir le gabarit hydraulique à l'entrée de l'endiguement et limiter le transit des matériaux du Buclet dans le secteur endigué.

Au stade AVP les travaux sont estimés à 3 348 000€ HT et les études (mandat, maîtrise d'œuvre, études préalables) à 510 000€ HT. Le projet bénéficie de 40% d'aides de l'Etat via le Fond Barnier.

Le planning prévisionnel prévoit un démarrage des travaux en mars 2023 pour une durée de 2 ans. Les travaux de génie civil seront réalisés au printemps 2023, en période hors gel, et les travaux dans le lit de la rivière seront réalisés en période de basses eaux, à l'automne/hiver 2023/2024 puis 2024/2025.

Le programme détaillé est présenté en annexe.

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :**

- d'approuver le programme des travaux prioritaires pour un montant total de 3 900 000€ HT, études comprises.

Fait à Grenoble, le 20 décembre 2022

Extrait certifié conforme,  
Le Président

  
Fabien Mulyk

## Annexe

### Programme des travaux de sécurisation prioritaires de la Romanche à Bourg d'Oisans

#### Contexte

Avec plus de la moitié de la population en zone inondable, la plaine du Bourg d'Oisans est largement exposée au risque d'inondation, principalement par rupture d'ouvrage, débordement et refoulement de la Romanche dans les affluents de la Rive et de la Sarenne. Le centre bourg est particulièrement concerné, avec un millier d'habitants directement exposés à un risque de brèche dès la crue trentennale. Plusieurs campings, ERP et établissements scolaires, ainsi que des enjeux économiques (ZA du fond des Roches, supermarché), environnementaux (déchetterie, STEP Aquavallée) et de gestion de crise (RD, gendarmerie, centre de secours, poste ERDF) sont situés en zone inondable.

En 2020, la démarche d'un PAPI Romanche a été engagée par le Symbhi. Le programme d'études préalables (PEP) a été validé en mars 2022. Programmé sur 3 ans, le PEP précède le PAPI complet lors duquel sont habituellement engagés les grands travaux.

En 2021, au regard de la forte vulnérabilité du Bourg d'Oisans au risque d'inondation et considérant l'ensemble des études réalisées depuis 2007 sur la plaine, les élus du territoire ont exprimé à l'Etat leur souhait de voir accélérer les travaux du PAPI Romanche sur la plaine de l'Oisans. Les services de l'Etat, sur la base d'une analyse réalisée par le Symbhi, ont donné une suite satisfaisante à cette demande en validant l'intégration et le financement de travaux prioritaires de protection contre les inondations dès la phase de programme d'études préalables du PAPI Romanche. Ces aménagements sont actuellement en cours de conception via une étude de maîtrise d'œuvre.

#### Objectifs du projet

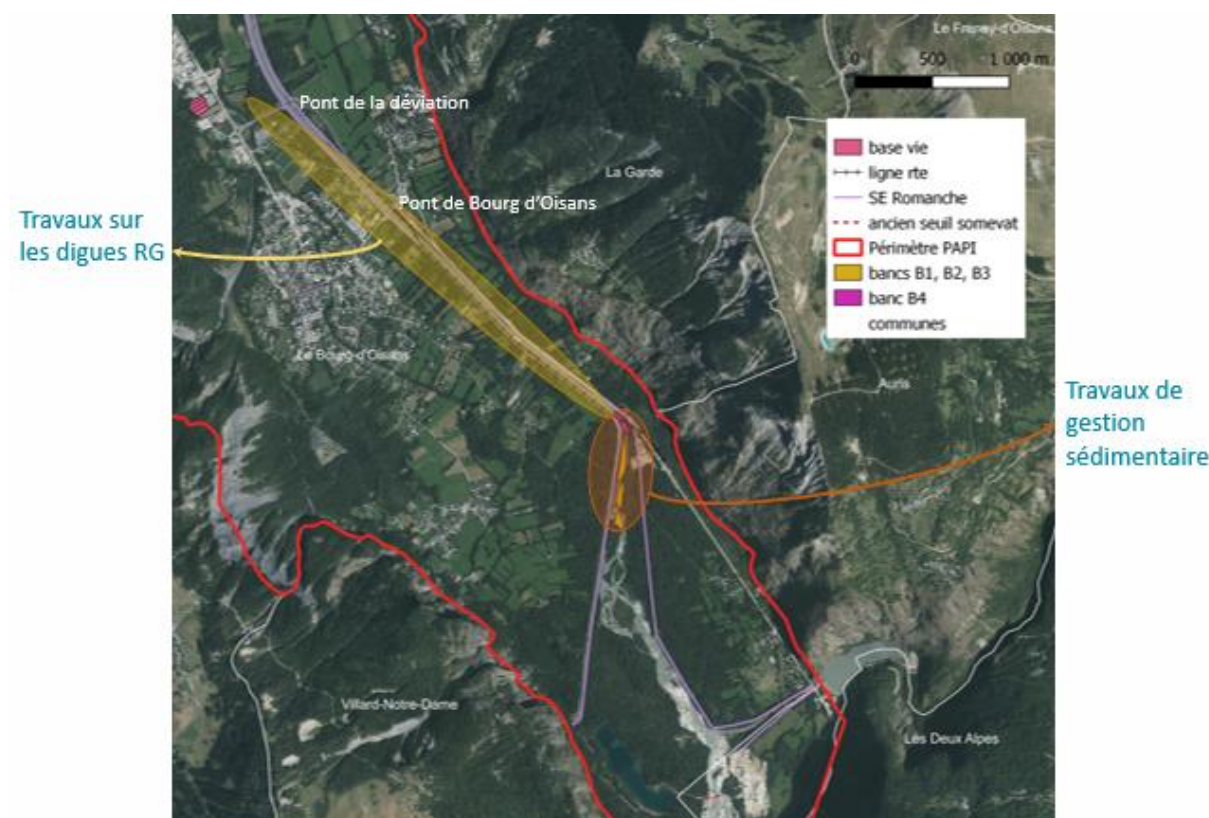
Les travaux prioritaires prévoient la sécurisation de la digue rive gauche de la Romanche à Bourg d'Oisans, entre le pont de la déviation et la Bayette, sur 3 km, ainsi que l'arasement du banc de la Bayette (banc B4). L'arasement de 3 bancs supplémentaires situés en amont du banc de la Bayette (bancs B1, B2 et B3), initialement inclus au projet, a été reporté en phase PAPI en raison de la présence d'espèces menacées d'extinction sur les bancs, qui nécessitent d'étudier des mesures compensatoires adaptées sur un temps plus long.

#### Les travaux prioritaires retenus en phase AVP sont les suivants :

- confortement ponctuel du génie civil dégradé sur 1500 ml (perré et couronnement de crête) afin d'assurer la protection continue du talus contre l'érosion externe et réduire les risques d'érosion interne. Cette intervention est prévue entre mars (préparation de chantier) et aout 2023, hors période de gel ;
- confortement du pied de berge par pose de blocs en pied sur 1500 ml et réfection complète d'un tronçon sans protection de berge (430 ml). Ces travaux sont préconisés pour homogénéiser la protection en rive gauche et réduire le risque d'érosion externe côté rivière. En raison des contraintes d'intervention liée à ligne RTE située en rive gauche de la Romanche en amont du pont de Bourg d'Oisans, l'intervention est prévue en 2 phases :
  - le tronçon entre les 2 ponts d'octobre 2023 à janvier 2024 en période de basses eaux ;

- le tronçon en amont du pont de Bourg d'Oisans entre février et avril 2024, puis entre septembre 2024 et janvier 2026, après dépose de la ligne RTE et en période de basses eaux.
- arasement de 1700m3 de matériaux sur le banc de la Bayette (B4) à la côte étiage pour maintenir le gabarit hydraulique à l'entrée de l'endiguement et limiter le transit des matériaux du Buclet dans le secteur endigué. Cette intervention est conditionnée au passage préalable d'un écologue pour confirmer l'absence des espèces menacées identifiés sur les bancs amont. Selon les conditions hydrauliques, elle pourra être réalisée en mars/avril ou en aout/septembre 2023.

carte 1 : emprise des travaux projetés



### Enveloppe financière du programme

Travaux prioritaires : chiffrage prévisionnel AVP	Coûts €HT
Travaux secteur endigué (perré + confortement)	2 690 000 €
Gestion sédimentaire + maintenance et entretien	100 000 €
Aléas et révisions (20%)	558 000€
Etudes	510 000€
<b>TOTAL HT (dont 40% de subvention de l'Etat via fond Barnier)</b>	<b>3 858 000 €</b>

L'enveloppe prévisionnelle des travaux s'élève à 3 348 000 M d'€ HT (chiffrage prévisionnel AVP). Les études associées sont estimées à 510 000 € HT avec 248 000 € HT de maîtrise d'œuvre, 215 000 € HT pour le mandat, et 47 000 € HT d'études préalables (levés topographiques, sondages géotechniques et inventaire 4 saisons) conduites en 2022.

**Le cout estimatif global du projet, travaux et études comprises, est évalué à 3 900 000€ HT.**

Il bénéficie de 40% d'aides de l'Etat via le Fond Barnier.

### **Délais et contraintes réglementaires**

Les travaux prioritaires envisagés sécurisent le niveau de protection actuel des digues de la Romanche (en cours de régularisation en tant que système d'endiguement suite à la nouvelle réglementation relative aux digues) mais ne viennent pas le modifier. Ils peuvent donc être instruits sous la forme d'une note complémentaire à l'arrêté d'autorisation du système d'endiguement de la Romanche en cours d'instruction par les services de l'Etat.

Le projet ne nécessite pas de dérogation au titre des espèces protégées.